Bois-énergie

Des haies pour se chauffer : l’exemple des voisins...

Les régions françaises de la Thiérache et de l’Avesnois, situées juste de l’autre côté de

la frontière sous la botte du Hainaut, se caractérisent par des espaces bocagers dont

l’élément principal est la haie. En plus de sa valeur paysagère et environnementale, la

haie possède également un potentiel économique et énergétique, que les agriculteurs

de la région ont su valoriser, et ce depuis plus de 10 ans. Regroupés en une association,

l’Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT), ils ont ainsi pu développer toute une

filière locale de valorisation de la taille des haies en plaquettes bocagères destinées à

alimenter leur chaudière et celles de leurs concitoyens. Ils ont démontré la pertinence

de leur projet en s’investissant dans l’organisation de la filière bois énergie : installation

de chaudières à plaquettes, achat du matériel nécessaire au déchiquetage, mise en

place de lieux de stockage, ... Précisons tout de suite que le gisement est bel et bien

présent : le linéaire de haies hautes et arbres têtards (seuls propres à la production de plaquettes bocagères) a été estimé

à plus de 3500 km ! Avec une fréquence de prélèvement raisonnable de 10-15 ans, la production se situe entre 8 et 12 T de

bois/km/an, cela représente pas moins de 35.000 à 38.000 T annuelles potentiellement disponibles (résultats obtenus par

mesures de chantiers de l’AAAT). En 2011, environ 1600 T de plaquettes ont été produites via les 21 plateformes de proximité

permettant le stockage et gérées par les agriculteurs de l’AAAT. Une part de ces plaquettes est autoconsommée et l’autre est

commercialisée par l’AAAT.

... Intéresse les communes wallonnes.

En Région wallonne, des projets existent aussi. Notamment, le Groupe d’Action Locale (GAL) du Pays des Tiges et Chavées,

regroupant les communes d’Assesse, Gesves et Ohey, se pose aussi la question de la valorisation des haies afin de favoriser

leur maintien et leur implantation.

C’est dans ce contexte et en leur compagnie que nous avons pu voir l’exemple concret d’un agriculteur de l’Avesnois qui a choisi

lui aussi de se lancer dans cette filière de valorisation. Il a été accompagné dans sa démarche par le Parc Naturel Régional de

l’Avesnois. M. et Mme Szamrylo ont donc choisi d’installer une chaudière à plaquettes

bocagères afin d’utiliser leur ressource, de gagner en indépendance énergétique et de

réduire leur facture énergétique. La chaudière de 45 kW est entièrement automatisée :

système d’alimentation en plaquettes (silo annexe), allumage, décendrage et régulation.

Elle permet de chauffer un volume de 1000 m³ et de produire l’eau chaude sanitaire de leur

habitation et de la salle de traite. Les besoins thermiques, de l’ordre de 80.000 kWh/an,

nécessitent la combustion d’environ 120 MAP. Mr Szamrylo procède lui-même à la taille

des haies et au stockage/séchage des plaquettes, mais doit faire appel à un entrepreneur

pour le broyage. La plaquette bocagère, réputée de moins bonne qualité à cause de sa

forte teneur en écorce (5 % de cendres) et de sa granulométrie peu homogène,

Les haies : une source d’énergie renouvelable. © ValBiom

Broyage du futur combustible. © ValBiom

AVRIL 2014 – VALbiomag